

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.- pour financer les travaux de transformation et d'aménagement des surfaces du futur gymnase de Nyon - La Côte à Etoy (GNLC)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 17 février 2022 à la salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député N. Glauser (vice-président de la commission), également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin, F. Gross et C. Richard ainsi que de MM. les députés A. Berthoud, H. Buclin, J.-D. Carrard, P. Dessemontet, J. Eggenberger, M. Mischler, P.-A. Pernoud, J.-M. Sordet et G. Zünd. M. le président G. Mojon était présent, mais, en raison d'un potentiel conflit d'intérêt, n'a participé ni au débat sur cet objet ni aux votes ; Mme la députée A. Baehler Bech était excusée.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), M. P. Rattaz, chef du Service de l'analyse et de gestion financières (SAGEFI), M. F. Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat rappelle, d'un point de vue général, la difficulté de construire des gymnases dans le canton, en raison des multiples oppositions déposées dès qu'un projet se précise. Les deux prochains sur la liste, soit à Aigle (pour la période 2024 – 2025) et à Echallens (pour la période 2025 – 2026) n'y font pas exception. Le dossier relatif à celui dans l'ouest vaudois, à un horizon 2030, n'est pas évident non plus, dans la mesure où, sur environ 20 sites potentiels, seuls 3 ou 4 restent en lice. Le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour répondre au mieux à la croissance de la demande pour la voie académique, en anticipant les zones potentiellement intéressantes. Dans ce contexte, la couronne lausannoise offrirait également des opportunités que le Conseil d'Etat se devra, peut-être un jour, de prendre en considération.

Ce décret soumis à examen, poursuit le Conseiller d'Etat, répond également à l'augmentation des effectifs des gymnases constatée ces dernières années. La situation avec le voisinage s'est pacifiée et les riverains ont accepté le principe de l'arrivée d'étudiants dans ce lieu. Le projet du Conseil d'Etat consiste en la location de l'entier du bâtiment pour opérer une mise aux normes, avec en parallèle, une négociation pour l'achat du bâtiment dont les tractations sont en cours avec le propriétaire. Le but de ce décret est de doter le bâtiment d'équipement pour les salles de classe et de travail, en complément à deux autres crédits supplémentaires déjà adoptés par la COFIN dans ce dossier en 2020 et 2021. Au vu de ce qui précède, il serait positif que ce décret passe rapidement devant le Grand Conseil.

3. DISCUSSION GENERALE

Un passage de l'exposé des motifs stipule que : « *Face aux incertitudes économiques, à l'été 2020 une proportion encore plus importante de jeunes s'est tournée vers les formations gymnasiales plutôt que vers les formations professionnelles en entreprise (voie duale)* ». Cette priorisation des études au détriment de l'apprentissage, qui risque de connaître des difficultés de recrutement, interpelle un député qui s'interroge sur l'éventuelle nécessité de la mise en place d'un numerus clausus dans le secteur des études gymnasiales.

Malgré les éléments rassurants de l'EMPD, une députée constate avec regret que la planification des gymnases dans le canton continue à ne pas être fiable, avec des demandes incessantes de traitement urgent, en raison d'une progression démographique marquée. La solution proposée n'est idéale ni au niveau de sa situation géographique, ni au niveau de ses coûts.

Un député ne peut que confirmer l'augmentation sensible du nombre d'étudiants et indique que cette question de la planification non optimale des gymnases, même si compréhensible, a été relevée à plusieurs reprises. S'agissant du bâtiment en question, il s'interroge sur les assainissements nécessaires à prévoir et demande, par le biais d'un éventuel vœu, que le Conseil d'Etat prenne l'engagement à s'intéresser de manière sérieuse à la planification des gymnases. Dans la lignée, le député rappelle également l'obligation fédérale de la mise en œuvre du gymnase en 4 ans, avec des impacts non négligeables en termes d'organisation ; ce questionnement concerne également d'autres cantons romands.

Le Conseiller d'Etat comprend les remarques et y répond :

- **Planification** : Une séance trimestrielle est organisée avec le Département de la formation et de la jeunesse et de la culture (DFJC) et les services concernés durant laquelle une analyse pointue est menée sur la planification des besoins des gymnases et des écoles professionnelles. La planification financière est également régulièrement questionnée avec le SAGEFI. Deux séances sont encore prévues d'ici la fin de la législature (mars et juin).
- **Projets contestés** : De nombreux blocages et tensions sont présents dans une grande partie des dossiers traités par le DFJC. Si les projets de tous les gymnases aboutissent (ouest – est – centre), la progression d'ici à l'horizon 2030 devrait pouvoir être maîtrisée, mais le nombre d'oppositions déposé à chaque projet en dit long sur l'égoïsme ambiant actuel, avec la réception de courriers contenant des exigences extrêmes en termes de gestion des horaires et des nuisances sonores.
- **Gymnase en 4 ans** : Cette question est en cours d'analyse et le modèle final doit encore être choisi (pour certains cantons, la 4^e année pourrait déjà être intégrée dans la dernière année de l'école obligatoire, p.ex.). Une fois le choix arrêté, la logistique et la planification suivront.
- **Soutien à la voie de l'apprentissage** : Depuis ces dernières années, une accélération en faveur des gymnases est effectivement constatée, avec une modification assez nette des courbes statistiques. Selon un article de presse, une des causes, parmi d'autres, du chômage de longue durée chez les jeunes est que la voie académique a trop primé sur celle de l'apprentissage ; le fait pour certain.e.s de ne commencer une formation professionnelle qu'après quelques années pose un problème en termes de carrière par la suite. Le DFJC a largement communiqué sur ce thème : le Conseil d'Etat souhaite donner une meilleure assise à la formation professionnelle. Dans ce contexte, l'ouverture cet été de trois bâtiments rattachés au Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) vient confirmer cette dynamique qui vise à étoffer le dispositif en place. Selon les prévisions statistiques, cette tendance à préférer la voie académique à celle de l'apprentissage, devrait s'infléchir en faveur de la formation professionnelle dans un horizon de 3 à 5 ans.

Un député estime que l'accès au gymnase est trop facile et pourrait être complexifié, avec des examens d'entrée. Pour mieux mettre en avant la formation professionnelle, les associations y relatives se doivent d'être innovantes, car le risque de pénurie de main d'œuvre et de personnel qualifié est réel. Le personnel avec un très haut niveau d'étude académique n'est pas celui qui répond aux demandes concrètes du terrain.

Un député précise deux éléments : d'une part la croissance démographique scolaire enregistrée dans le degré secondaire I (voie générale (VG) – voie pré-gymnasiale (VP)) est de 1% et il est dès lors logique que cette progression se répercute dans le secondaire II (formations professionnelle initiale et gymnasiale) ; d'autre part, le fait de renforcer la présence des gymnases dans les régions engendre une augmentation du nombre

d'étudiants, avec une grande diversité dans les options de maturités. Dans les faits et au sortir de l'école obligatoire, les élèves n'ont pas deux, mais trois débouchés, avec en plus, outre le gymnase et l'apprentissage, l'école de la transition où un effort significatif est fourni pour orienter les jeunes vers des filières certifiantes. Au final, le but, continue le député, est d'avoir une jeunesse diplômée, sans avoir à arbitrer la provenance de la formation. A noter également que seuls les élèves en VP peuvent accéder au gymnase directement ; les autres élèves en VG (60% de l'effectif total cantonal) ne peuvent y entrer, sans certains prérequis ; l'accès à l'école de culture générale exige également certains critères d'entrée.

Le Conseiller d'Etat complète ses propos précédents. Le bâtiment qui va accueillir le futur gymnase de la Nyon – La Côte respecte les normes actuelles en termes de chauffage, etc. mais dans des standards qui dépassent ceux exigés habituellement par l'Etat lors de constructions comparables. Par conséquent, le coût standard d'un gymnase se situant entre CHF 55 et 65 millions lorsque l'Etat est constructeur, le rachat, en cours de négociation, de ce bâtiment sera vraisemblablement supérieur au vu de la qualité de matériaux utilisés. L'emplacement au bord de l'autoroute ainsi que l'occupation spatiale du bâtiment ne sont effectivement pas optimaux. Une partie du bâtiment a été tout de suite accessible aux gymnasiens, mais c'est la partie historique dédiée à la petite et moyenne enfance qui doit maintenant être totalement réadaptée pour correspondre au public cible.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Le président passe en revue le document qui ne suscite pas de commentaire.

5. VOTES SUR LE PROJET DE DECRET

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le vote final est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents

Puidoux, le 3 mars 2022.

*Le rapporteur :
(Signé) Nicolas Glauser*